



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/47

Date d'envoi de la convocation : 9 octobre 2025

Date d'affichage de la convocation : 9 octobre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 16 octobre 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. MAUGEIN.

**Absents
excusés
ayant donné
procuration :** M. MICHAUD, pouvoir à Mme PIN ; Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme SAVIN ; M. SCHWOB, pouvoir à M. GRANDJEAN ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; M. LEGAL, pouvoir à M. RANEBI ; M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme PILLON, pouvoir à M. CHOTARD ; M. DURAND, pouvoir à M. ROUVIER ; M. TOUZOT, pouvoir à M. MAUGEIN.

Absent : Mme KLINGELSCHMITT.
excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 9

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du projet de la réhabilitation et du réaménagement du restaurant scolaire,

Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD

La commune fait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau car le projet de la réhabilitation et du réaménagement du restaurant scolaire s'inscrit dans la démarche de « Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine », déclinée dans l'appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025-2030 ».

Il est rappelé que l'opération globale concerne des travaux pour l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire, la végétalisation et réaménagements des cours et la construction de préaux pour des écoles publiques de Genay.

Cette opération s'inscrit dans un contexte global d'évolution des équipements scolaires publics de la Ville de Genay, réunis au sein du « Village des enfants » au centre-bourg, au regard de l'augmentation actuelle et future des effectifs. Elle vise également à résoudre les dysfonctionnements fonctionnels, techniques et thermiques constatés.

Les travaux débiteront en janvier 2026, pour une durée de 18 mois, soit un achèvement des travaux prévu au printemps 2027, en deux phases successives de travaux (1^{er} phase : travaux de déconstruction/extension, 2^e phase : travaux de réhabilitation du bâtiment existant). Ils se dérouleront en site occupé avec poursuite de l'activité.

Objectifs du projet en matière de désimperméabilisation :

Le bilan ci-dessous fait ainsi apparaître que le projet permet de déconnecter du réseau une surface de 430 m².

	Etat initial	État projeté
Surfaces imperméables connectées au réseau	1480 m ²	1050m ² (existant conservé non modifié)
Surfaces imperméables infiltrées ou collectées	0	442 m ²
Surfaces perméables	63 m ²	51 m ²
Surface déconnectées dans le cadre du projet		430 m ²

Principe de gestion des eaux pluviales

Sur l'extension nouvellement créée, les réseaux en domaine privatif sont conçus selon un principe séparatif, avec infiltration dans le sol.

Les surfaces existantes ne sont pas modifiées et donc non infiltrées.

Les collecteurs EP du projet d'extension convergent vers le bassin de rétention-infiltration en Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) qui s'infiltre dans le sol.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans ce cadre, le projet est éligible à une aide de l'Agence de l'Eau dans la démarche de « Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine », déclinée dans l'appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025-2030 ».

La commune de Genay sollicite donc un montant total de subvention de 21 500€ auprès de l'Agence de l'Eau pour ce projet, ce qui correspond à l'attribution d'une subvention à hauteur d'environ 24%, dans le cadre de l'appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025- 2030 ».

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au 30/09/2025 est de : **89 297,80€HT**.

Le financement prévisionnel se présente comme suit :

- **62 072,50€HT** pour la réalisation du bassin SAUL sous cour de récréation comprenant :
 - o les terrassements généraux du bassin
 - o la réalisation du bassin de rétention-infiltration et de son ouvrage dessableur amont
 - o les réseaux d'eaux pluviales en amont du bassin,
- **18 740€HT** pour les travaux préparatoires,
- 10,50% * 80 812,50€HT travaux = **8 485,30€HT** d'honoraires de Maîtrise d'Œuvre.
 - o Une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025-2030 » :
 - **21 500€**
 - o Un financement de la commune de Genay sur fonds propres et emprunt si besoin :
 - **67 797,80€HT**

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ADOPTER** le plan de financement prévisionnel qui se présente de la façon suivante :

MONTANT OPERATION	MONTANT HT EN €
Montant de l'opération-gestion des eaux pluviales	89 297,80
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU (appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025-2030 »)	21 500
RESTE A FINANCER SUR FONDS PROPRES DE LA COMMUNE ET EMPRUNT SI BESOIN	67 797,80

- **DE SOLLICITER** une subvention de 21 500€ auprès de l'Agence de l'Eau pour ce projet, dans le cadre de l'appel à projets « Sauvons l'eau, programme 2025-2030 »,
- **DE CHARGER** Madame le Maire de toutes les formalités,
- **DE DIRE** que la commune s'engage à informer l'ensemble des potentiels financeurs des subventions qu'elle se sera vu attribuer.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à la majorité			

La Secrétaire,



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 17 octobre 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 17 octobre 2025